



Meilleurs vœux 2022

Nous construisons l'avenir



François Vives, maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières et les membres du conseil municipal vous souhaitent une très bonne année.



Illustration projet complexe scolaire par MDR Architectes en juin 2019









Cérémonie des vœux 2022



en visioconférence

Merci de rester connectés et de patienter avant le début de la cérémonie.

Fonctionnement:

- Désactivez votre micro  et votre caméra 
- Pour demander la parole, indiquez dans le tchat votre souhait d'intervenir en précisant votre **Prénom et Nom**
- Après indication du modérateur pour votre prise de parole, activez le micro  et la caméra  pour intervenir
- Après votre intervention, pensez à désactiver votre micro  et votre caméra 



Pour vous permettre de rester informés:

Comme chaque année, nous vous avons préparé cette présentation.

Vous y trouverez la rétrospective de l'année 2021 ainsi que les objectifs et projets que nous avons en cours pour 2022 et les années à venir.



Merci

- Aux personnels communal et intercommunal
- Aux gendarmes et aux pompiers
- Aux associations
- Aux membres des commissions
- Aux élus communaux et intercommunaux
- Aux conjoints et aux familles des élus
- Aux services du Conseil Départemental
- Aux services du Conseil Régional
- Aux services de l'état



Pour votre contribution



Nous n'oublierons pas

Roger DUZERT qui nous a quittés



Roger, vice-président de l'intercommunalité en charge de la petite enfance, a initié et suivi la construction de la crèche.

Roger, vice-président de l'intercommunalité en charge des travaux et équipements sportifs, a permis la création du terrain de foot.

Merci Roger



Le programme du mandat 2020-2026

POUR UNE COMMUNE DYNAMIQUE

1. Développer la proximité et la participation citoyenne
2. Communiquer et informer efficacement
3. Intensifier les coopérations pour proposer de nouveaux services
4. Dynamiser l'animation de la commune et sa vie associative

POUR UNE COMMUNE SOLIDAIRE

5. Développer la solidarité et la cohésion sociale
6. Favoriser les espaces de vie et de rencontres intergénérationnels
7. Mettre en œuvre une politique d'habitat adapté
8. Encourager le tissu économique, le commerce et les producteurs locaux

POUR UNE COMMUNE DURABLE

9. Valoriser la richesse patrimoniale de la commune
10. Préserver et entretenir sa richesse écologique
11. Développer les pratiques durables et les actions éco responsables
12. Améliorer notre cadre de vie privilégié



Mode de lecture de cette présentation

Vous découvrirez au travers de cette présentation les actions et projets en lien avec les 12 priorités de notre programme.

Nous espérons pouvoir nous retrouver cette année pour vous donner encore plus d'explications directement.





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Rétrospective 2021



Elections régionales et départementales



Carole Delga réélue en Occitanie



Loïc Gojard et Sandrine Baylac (réélue) en Haute-Garonne pour le canton de Cazères

Résultats pour la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Elections régionales 2021 - 2 ^{ème} tour		
Participation		33,53%
Inscrits		1527
Votants		512
Blanc		14
Nuls		3
Exprimés		495
Jean-Paul GARRAUD	149	30,10%
Aurélien PRADIÉ	70	14,14%
Carole DELGA	276	55,76%

Elections départementales 2021 - 2 ^{ème} tour		
Participation		33,53%
Inscrits		1527
Votants		512
Blanc		25
Nuls		4
Exprimés		483
BERTOLO/VIVES	188	38,92%
BLAYAC/GOJARD	295	61,08%



DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

1- Développer la proximité et la participation citoyenne



Cérémonie de la citoyenneté



17 avril 2021, remise de leur 1^o carte d'électeur





Ensemble, nettoyons la nature !

dimanche
26 septembre

rejoins la commune
de ton choix !

BOUSSENS, à 9h devant la mairie
CASTELNAU-PICAMPEAU, à 9h devant la mairie
CAZÈRES, à 9h30 devant la mairie
LHERM, à 9h devant l'église
LUSSAN-ADEILHAC, à 9h devant la salle des fêtes
MARTRES-TOLOSANE, à 9h place du G^{al} de Gaulle
POUCHARRAMET, à 9h place commanderie
RIEUMES, à 9h salle Hélia T'Hézan
SAINTÉ-FOY-DE-PEYROLIÈRES, à 9h30 au château-d'eau
SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU, à 9h30 au foyer rural
SANA, à 9h devant la mairie
SAVÈRES, à 9h place de la mairie
SÉNARENS, à 9h au foyer rural



Dimanche 26 septembre



Nettoyons la nature



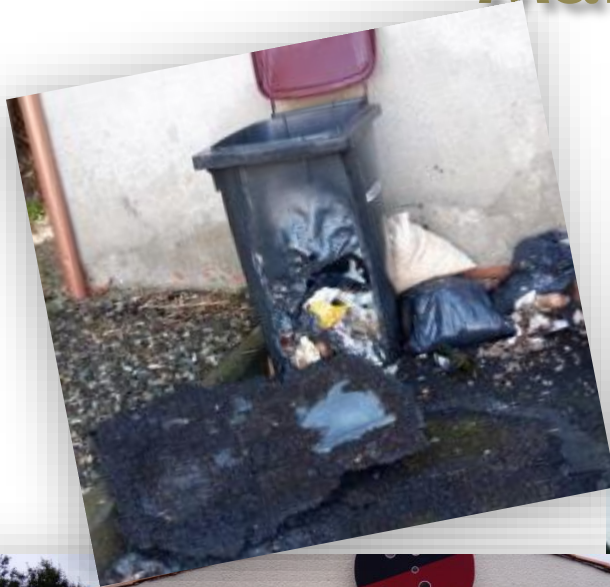
Trophée de la plus forte participation grâce à la mobilisation de l'école élémentaire



Mais...



Manque de Civisme



Chaque année, des dépenses inutiles pourraient être évitées!

Installation des bancs à l'église





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

2- Communiquer et informer efficacement



Pour vous informer : le bulletin municipal trimestriel



Il était une Foy

Janvier 2022 N°55 Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,
 Au début d'année 2022, je vous présente en votre nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents communaux, mes meilleurs vœux. Despite nos régions touchées par de nombreuses difficultés, la vie continue de vivre.

Remerciements Au revoir Docteur...



Le docteur s'est vu honorer Patrick VETTESIERE, qui en ce début d'année a choisi de céder sa place à de jeunes confrères. Il a accepté de répondre à quelques questions.

Précipitez-vous dans votre jardin à Sainte Foy ?
 Sur plus de 1000 m² de jardin, j'ai eu de très belles années. Je suis sûr que vous en avez eu aussi. Mais il y a eu des années où il n'y avait rien. C'est pour ça que j'ai voulu vous parler de ce que j'ai vécu. Je suis sûr que vous en avez eu aussi. Mais il y a eu des années où il n'y avait rien. C'est pour ça que j'ai voulu vous parler de ce que j'ai vécu.

Que restera-t-il de ces jours de pandémie ?
 Ça va rester, des émotions, des souvenirs que je n'oublierai jamais. Ça va rester, des émotions, des souvenirs que je n'oublierai jamais.

Cher conseil municipal...
 C'est avec plaisir que j'ai vu le conseil municipal se réunir. C'est avec plaisir que j'ai vu le conseil municipal se réunir.

Merci de famille...
 Merci de famille, merci de famille. Merci de famille, merci de famille.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.

Ma chère commune...
 Ma chère commune, ma chère commune. Ma chère commune, ma chère commune.



Le panneau lumineux



Il était une Foy
 N°52
 Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières
 Avril 2021

Bonjour à toutes et à tous,
 Bonjour à toutes et à tous. Bonjour à toutes et à tous.

Pour vous informer
 Votre nouvelle...
 Pour vous informer, votre nouvelle...

Réveil
 Vers un bel été...
 Réveil, vers un bel été...

Retour des classes
 Finies les vacances, retour à l'école !
 Retour des classes, finies les vacances...

Dans votre journal de janvier...
 Action municipale...
 Dans votre journal de janvier...

Dans votre journal d'octobre...
 Action Publique...
 Dans votre journal d'octobre...





Sainte-Foy
de
Peyrolières

VOUS ÊTES:

HABITANT

PROFESSIONNEL

ASSOCIATION

TOURISTE

LA MAIRIE

AU QUOTIDIEN

VOS DÉMARCHES

LOISIRS & CULTURE

<https://sainte-foy-de-peyrolieres.fr/>



Comment vous informer



Les réunions d'informations et d'échanges

1° Visio
« Gardons le contact »



3 thèmes abordés à partir de vos choix (voir verso)



GARDONS LE CONTACT

Vendredi 16 avril

à 20h30

en visio



PARLONS-EN

Que fait le département
pour la commune ?



Vendredi 22 octobre à 20h30

Salle des fêtes du village



Avec la participation de Sandrine Baylac et Loïc Gojard,
conseillers départementaux du canton de Cazères



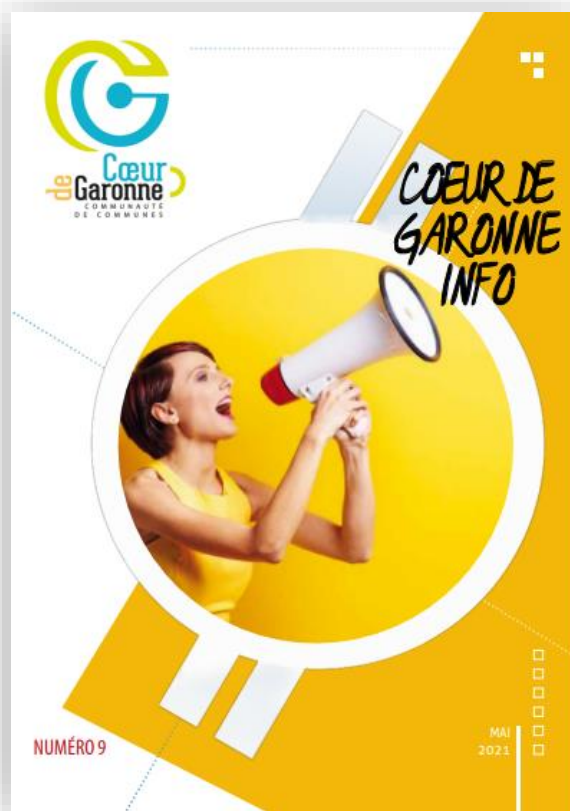
<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/>

Avec une vidéo expliquant ce que la communauté
de communes fait pour vous



Pour vous informer :

Le journal de l'intercommunalité



Pour vous informer :

Newsletter de la commune

La newsletter

Inscrivez-vous à la newsletter pour suivre l'actualité de Sainte-Foy-de-Peyrolières !

Veillez renseigner votre adresse email pour vous inscrire *

EMAIL



Newsletter de l'intercommunalité

RECEVEZ NOS DERNIERS ARTICLES

RESTEZ INFORMÉS !

Votre Email

JE M'ABONNE

Recevez par mail, à chaque nouvelle publication, les nouveaux articles édités par la Communauté de communes Cœur de Garonne.

En cliquant sur "Je m'abonne", vous acceptez les conditions générales d'utilisation du site.





6 Conseils municipaux

- 16 février
- 13 avril
- 22 juin
- 21 septembre
- 29 septembre
- 7 décembre



12 Conseils communautaires

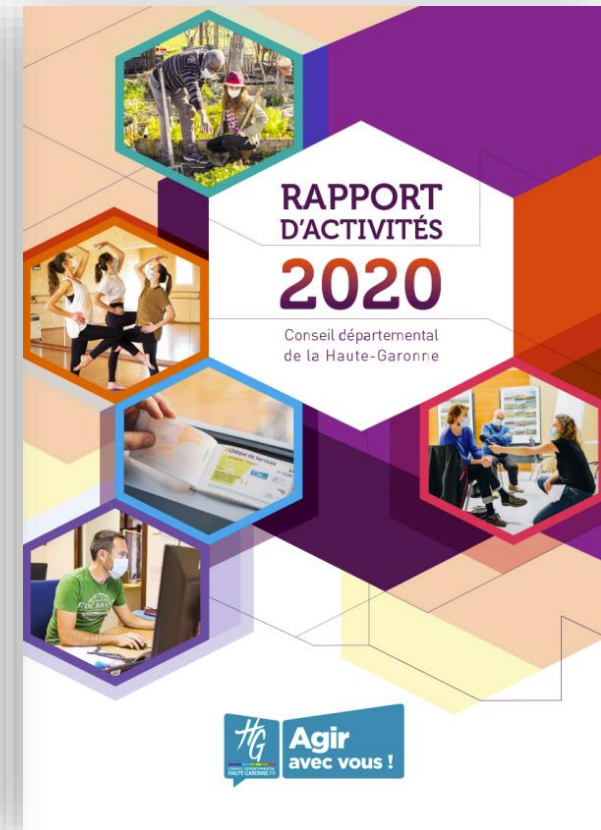
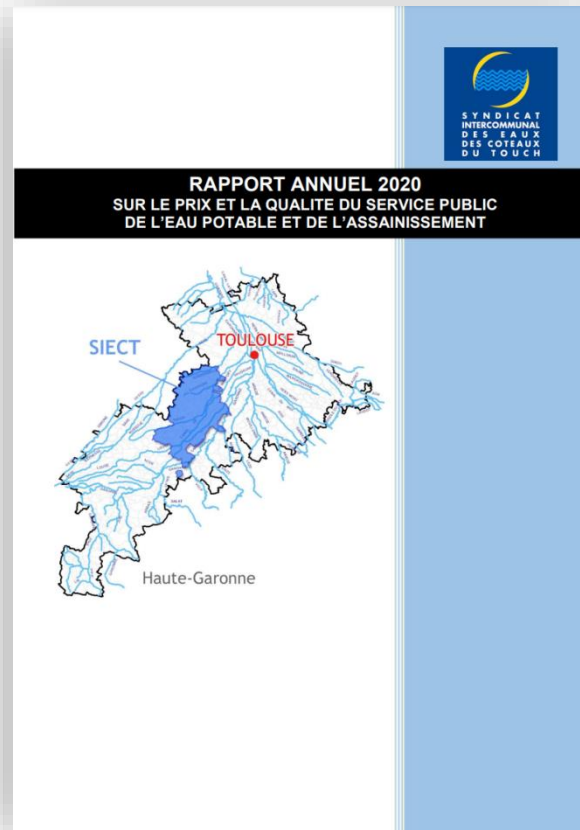
- 7 janvier
- 21 janvier
- 11 février
- 4 mars
- 18 mars
- 8 avril
- 20 mai
- 23 septembre
- 30 septembre
- 21 octobre
- 25 novembre
- 16 décembre

**Ces réunions sont publiques,
vous pouvez y assister**

***Dans le respect
des règles sanitaires***



Les rapports annuels 2020: SDEHG, SIECT, Conseil Départemental



**Consultables en
mairie
et sur site internet**

Présentation du rapport d'activité 2020

- Disponible sur le site de la communauté de communes <https://www.cc-coeurdegaronne.fr/>
- Disponible sous forme papier à la mairie





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

3- Intensifier les coopérations pour proposer de nouveaux services



Ecoles numériques



**Convention de partenariat
« Label écoles numériques
2020 » signée entre l'académie
de Toulouse et la commune**

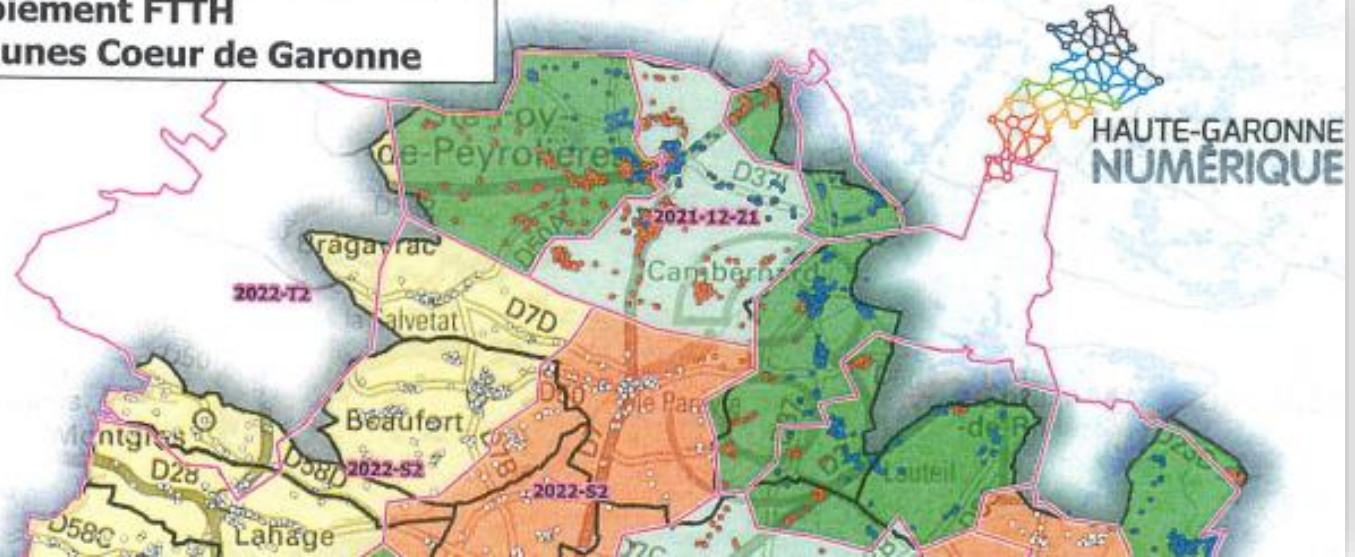
**Installation du matériel
informatique
par le service technique**


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fibre Optique

Etat du déploiement FTTH Communauté de Communes Coeur de Garonne



Légende

- 2021-12-21 Date prévisionnelle d'ouverture commerciale
- Périmètres des Zones de Sous-Répartition Optique (ZSRO)
- Suivi du déploiement FTTH par ZSRO**
 - Zone ouverte à la commercialisation
 - Zone en période préparatoire à l'ouverture commerciale
 - Zone en travaux
 - Zone en études
- Etat des prises**
 - Prises déployées
 - Prises en construction
 - Prises en étude
- Limites administratives**
 - Communes

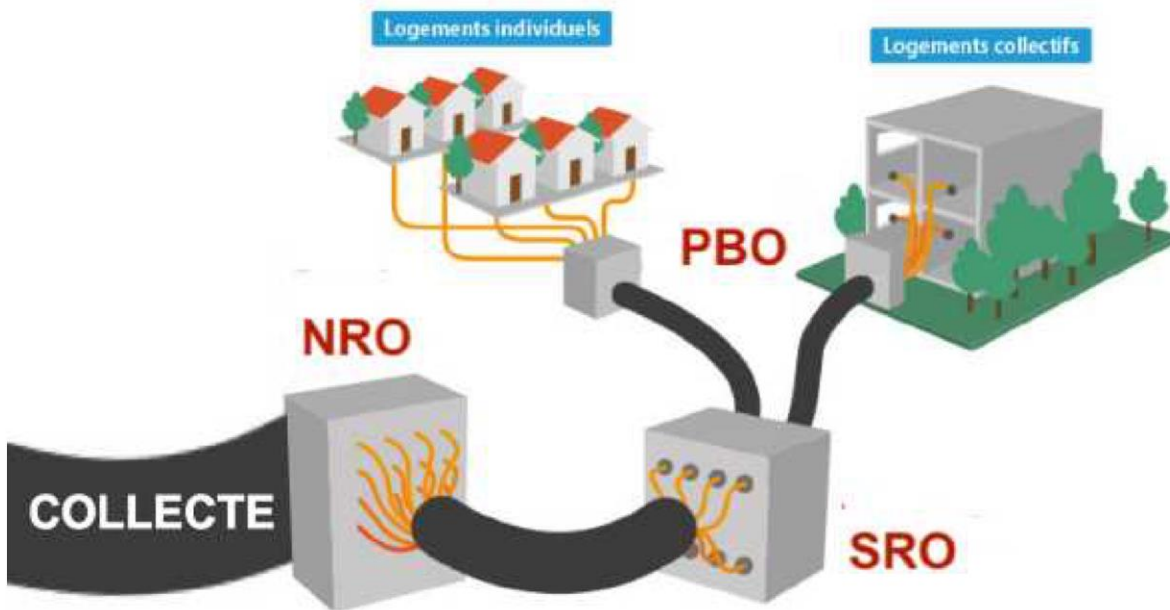


HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE

Objectif: La fibre optique dans chaque foyer avant fin 2022.



Un réseau FTTH *



- **NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE**
Local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau de collecte départemental optique et le réseau local qui va vers les abonnés.
- **SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE**
Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique. Le SRO est rattaché à un unique NRO.
- **POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE**
Point de branchement installé en façade, en aérien ou en sous-terrain et situé dans un rayon moyen de 150m linéaire de chaque usager, à partir duquel sont réalisées les opérations de raccordement final.



*réseau FTTH de l'anglais : *Fiber to the Home*, ce qui signifie « **Fibre optique jusqu'au domicile** »



Extrait de la visio
du 16 avril 2021

Les phases de travaux

1 & 2 : 5 mois environ
3 à 6 : 7 mois environ

1



Relevé de BAL
Identification
des projets
urbains

2



Choix des
emplacements
Permissions
de voirie

3



Travaux locaux
techniques
Gruitage
Electricité

4



Aiguillage
Génie civil

5



Tirage cable

6



Mesures
optiques

Extrait de la visio
du 16 avril 2021



Raccordement à l'abonné

FIN
DES
TRAVAUX



3 mois réglementaires
et temps d'installation des opérateurs nationaux



1



Commercialisation

2



Signature
abonnement

3



Raccordement

*De 3 à 5 mois entre la fin du déploiement du réseau
et le raccordement de l'abonné*



Extrait de la visio
du 16 avril 2021



DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

4- Dynamiser l'animation de la commune et sa vie associative



Réalisations

Rénovation des cuisines des salles des fêtes

- Nouvelle cuisine au village
- Rénovation zone bar de la salle du village
- Nouveaux frigos au Parayre
- Remplacement des tables et chaises cassée



Nouveau chemin



Rénovations au stade

- Parvis
- Accessibilité
- Assainissement



Aménagement salle à côté de la mairie



Rénovation pétanque



Aménagement local pluriactivités



Chemins de Randonnées

- Rénovation des passerelles
- Entretien des chemins
- Fascicules



Manifestations

Tohu-Bohu Collectif



Bourse aux vêtements (Fidésiades)



Journées Européennes du Patrimoine

2 Bourses Culturelles (Fidésiades)



2 Vide greniers (Fidésiades)



Forum des associations



Vide grenier (AFPEL)



Randonnée Téléthon (Sentaure)



Festival Saint-Rock de Peyrolières (USSF Rugby)

Forum des associations



Marche « Octobre Rose »





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

5- Développer la solidarité et la cohésion sociale



Le Centre Communal d'Action Social

2021

- **Coupon Sport/ Culture**
- **2 conventions d'interventions bénévoles signées- juin**
- **Stand Forum des associations- 12 septembre**
- **Repas des aînés- 28 novembre**
- **Colis de Noël- décembre**
- **Collecte Croix-Rouge 12 décembre**
- **Collecte Noël hall mairie- déc./ janv.**
- **40 visites à domicile**
- **22 dossiers traités**



Cantine à 1 euro

Opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2021



1^{er} Bilan sur le 1^{er} semestre 2021:

238 enfants ont mangé à la cantine sur
252 scolarisés

60 enfants ont bénéficié de repas à 1€

4578 repas à 1€ sur 18900 repas servis

48 familles sont concernées

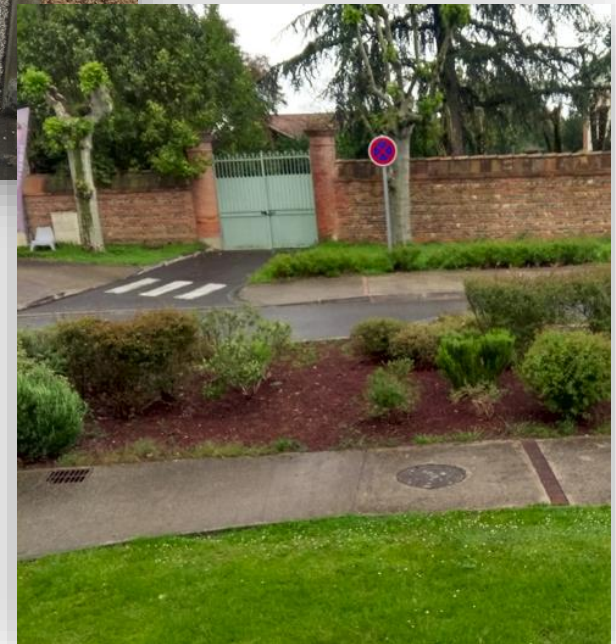
Une économie évaluée à 250€ pour les familles par enfant
sur une année scolaire complète



Sécurité aux abords des écoles



Sensibilisation des parents



Nouvelles signalisations





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

6- Favoriser les espaces de vie et de rencontres intergénérationnels



Création du comité des jeunes

**Création du comité avec 5 jeunes:
Shaily, Camille, Julien, Loris et Liam**

OBJECTIF 1 : REALISER DES PROJETS :

- Nouveaux équipements pour la ville ou les jeunes
- Créer des évènements (fêtes, animations, solidarité, santé, environnement, démocratie, civisme, mémoire)

OBJECTIF 2 : PARTICIPER A LA VIE DE LA COMMUNE

- Participer aux commémorations

OBJECTIF 3 : COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE COLLECTIVITÉ

- 2022 riche en évènements élections présidentielles et législatives et leurs implications sur la vie de la commune



Aménagements de l'espace public



Installation garage à vélos



Fleurissement du village



Centre de loisirs



ENFANCE
JEUNESSE

NOUVEAU !

Un accueil de loisirs les mercredis à Sainte-Foy-de-Peyrolières



Après les vacances d'hiver,

le centre de loisirs de Saint-Lys **ne sera plus en mesure d'accueillir les enfants du territoire Cœur de Garonne**. Afin de répondre aux besoins des familles, la MJC de Lherm étend donc la prise en charge des enfants sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières au mercredi après-midi.



A compter du mercredi 3 mars,

la MJC de Lherm ouvre un nouveau service sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Les enfants pourront donc être accueillis à l'école maternelle et à l'école élémentaire les mercredis après-midi.

Attention, **les réservations doivent être faites au minimum 10 jours avant le jour de fréquentation**, sur le portail famille de la MJC :

<https://lherm.portail-defi.net/>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la MJC



Accessibilité aux installations sportives



Les 2 terrains de grands jeux
rendus accessibles à tous



Création de 3 nouvelles associations

- « **Ma bulle Sophro** » dont l'objet est d'offrir aux adhérents des outils de relaxation, de développement personnel et de gestion du stress tout en développant et en entretenant l'équilibre physique, psychique et émotionnel de chacun



- « **Country Friends route 632** » dont l'objet est de promouvoir et de développer la danse country auprès de tous les publics



- « **Les Tamalous** » dont l'objet est de promouvoir les rencontres et les activités intergénérationnelles





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

7- Mettre en œuvre une politique d'habitat adapté



Révision du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
1

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

C'est le document de référence pour l'instruction des autorisations de droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...).

Il établit un **projet global d'urbanisme et d'aménagement** conciliant les enjeux liés au logement, aux équipements et services, aux activités économiques, aux mobilités, à la consommation de l'espace, à la protection des milieux naturels, aux paysages et à l'agriculture.

QUEL CONTEXTE LEGISLATIF ?

Le PLU doit traduire à l'échelle locale des choix qui doivent être :

- Conformes à la législation en vigueur (code de l'urbanisme, code de l'environnement...).
- Cohérents avec les objectifs et orientations à tous niveaux de territoire.
- Compatibles avec les documents supracommunaux qui concernent le territoire (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sud Toulousain, SDAGE Adour-Garonne, SRADDET...).

QUELLE CONCERTATION ?

- Installation de panneaux d'exposition en mairie
- Insertion dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune d'au moins un article présentant l'avancement du projet
- Organisation d'au moins une réunion publique
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations

LES MOTIFS DE LA REVISION

Le Conseil municipal en sa séance du 27 novembre 2018, a prescrit la révision générale du PLU pour les motifs suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU actuel avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Sud Toulousain en vigueur et prendre en compte les évolutions de celui-ci au fur et à mesure de l'avalanche de la révision du SCOT ;
- Préserver et aménager les espaces naturels et tenir compte des questions environnementales ;
- Maîtriser et préciser les conditions de l'urbanisation, pour permettre l'accueil de nouveaux habitants sur la base d'une utilisation économe, équilibrée et diversifiée de l'espace, à partir d'un urbanisme de projet ;
- Développer les possibilités d'urbanisation de la commune en fonction du projet d'accueil de la population prévu en cohérence avec les prescriptions du SCOT du Pays du Sud Toulousain. Les secteurs à proximité du bouay seront à privilégier en cohérence avec les possibilités de raccordement à l'assainissement collectif ;
- Analyser les problématiques liées aux déplacements et au stationnement, notamment en privilégiant les modes doux pour relier les différents équipements publics en toute sécurité pour les usagers ;
- Anticiper les accompagnements publics nécessaires au développement de l'urbanisation ;
- Préserver l'activité agricole, en appliquant les nouvelles règles d'urbanisme.

LE CONTENU DU PLU

Un rapport de présentation intègre un diagnostic et un état environnemental qui exposent les enjeux du territoire et justifient le projet communal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisent les conditions de développement de certains secteurs et/ou certains thématiques.

Le règlement écrit et graphique contient la traduction réglementaire des orientations d'aménagement et d'urbanisme, fixe les règles d'occupation du sol et les possibilités de construction.

Les annexes comprennent des éléments d'information divers (plans de réseaux et services, droit de prescription urbain...)

LA DEMARCHE

Délégation du Conseil Municipal
prescrit l'élaboration du PLU
fixe les modalités de concertation

Elaboration du diagnostic et définition
des enjeux

Elaboration du P.A.D.D et débat en
Conseil Municipal

Elaboration des OAP, règlement
graphique et écrit

Justification et analyse des
incidences du projet

Elaboration des annexes

PHASE D'ETUDE

Délégation du Conseil Municipal
Tire le bilan de la concertation
Arrête le projet de PLU

Transmission du projet aux Personnes
Publiques Associées (3 mois)

Enquête publique (1 mois)

PHASE ADMINISTRATIVE

LA DEMARCHE

Délégation du Conseil Municipal
prescrit l'élaboration du PLU
fixe les modalités de concertation

Elaboration du diagnostic et définition
des enjeux

Elaboration du P.A.D.D et débat en
Conseil Municipal

Elaboration des OAP, règlement
graphique et écrit

Justification et analyse des
incidences du projet

Elaboration des annexes

Délégation du Conseil Municipal
Tire le bilan de la concertation
Arrête le projet de PLU

Transmission du projet aux Personnes
Publiques Associées (3 mois)

Enquête publique (1 mois)

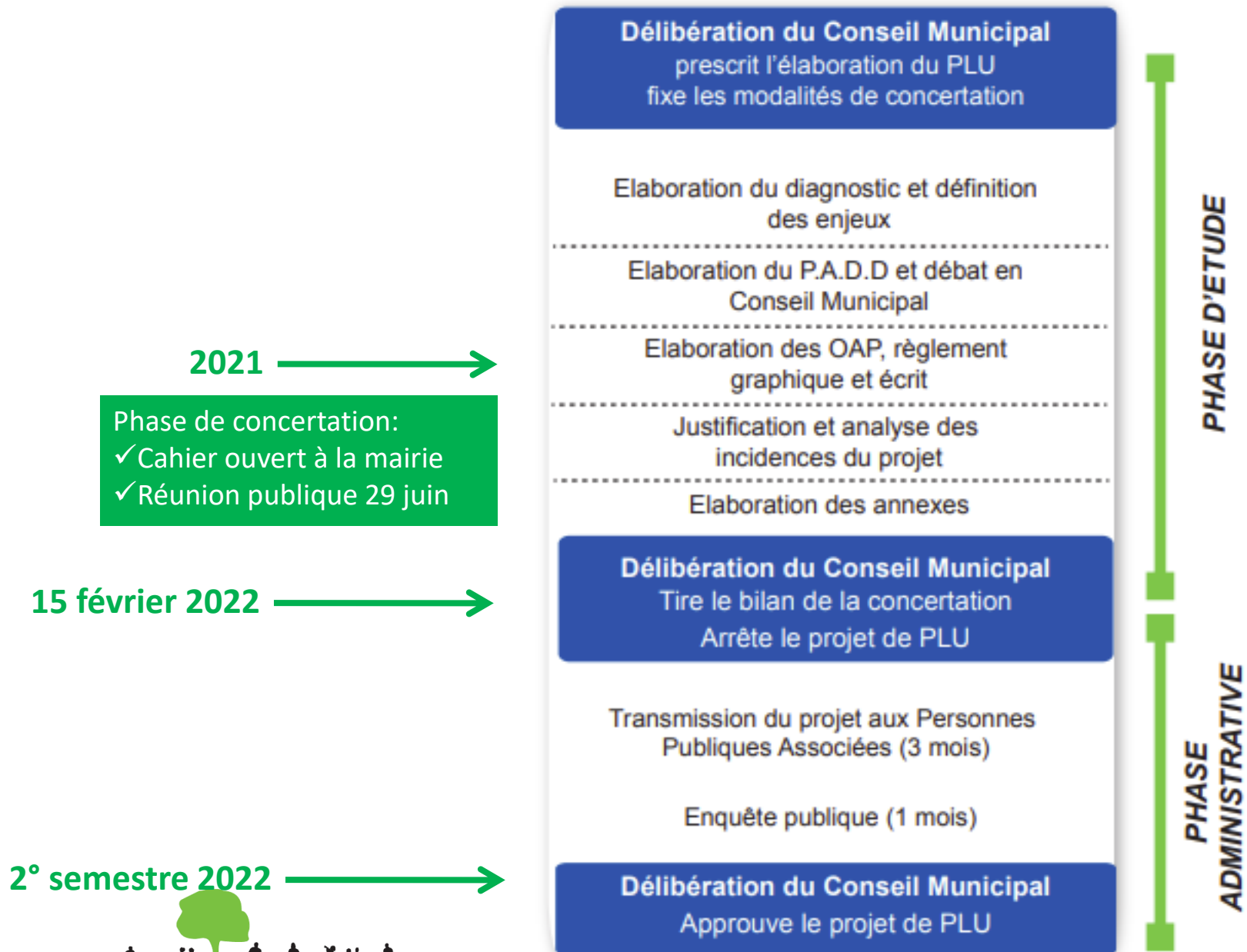
Délégation du Conseil Municipal
Approuve le projet de PLU

PHASE D'ETUDE

PHASE
ADMINISTRATIVE



Avancement dans la démarche



Révision du PLU


2

PLAN LOCAL D'URBANISME SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

LES ORIENTATION DU PADD

ROLE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue la pièce centrale du PLU.

Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Il expose ainsi un projet politique répondant aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire communal dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.


Axe 1 : Maintenir les grands équilibres du territoire et préserver le cadre de vie rural de qualité

- Préserver les espaces naturels sensibles et les corridors écologiques
- Assurer la pérennité de l'activité agricole
- Allier développement urbain et maintien de la qualité paysagère du territoire
- Valoriser la qualité environnementale et paysagère du territoire par des activités touristiques, sportives et/ou de loisirs
- Prendre en compte les risques et nuisances
- Prolonger les actions en faveur de la transition écologique et énergétique



Axe 2 : Placer la centralité villageoise au coeur du projet


- Faire du bourg le principal secteur de développement
- Créer les conditions favorables à une diversification de l'offre de logements
- Conforter le rôle de pôle d'équipements, services et commerces du bourg
- Améliorer les mobilités dans le bourg et à l'échelle de la commune
- Adapter le développement urbain à la capacité des réseaux



Objectifs de développement dans le cadre du PLU
Permettre l'accueil d'environ 350 habitants d'ici 2030 soit un besoin d'environ 140 logements supplémentaires
Répartition du potentiel de développement prévu
Potentiel sans consommation d'espace agricole naturel et forestier Entre 38 et 35 logements
Potentiel avec consommation d'espace agricole naturel et forestier Entre 105 et 110 logements pour une consommation foncière autour de 7 ha

Axe 3 : Définir un développement économique correspondant à des besoins à plusieurs échelles

- Créer une zone d'activités en cohérence avec les besoins identifiés sur le bassin de vie
- Pérenniser l'entreprise de fabrication de feux d'artifices
- Favoriser une mixité des fonctions dans le village



TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PADD

Orientations du PADD
déclinées via

Orientations d'aménagement et de programmation


↔

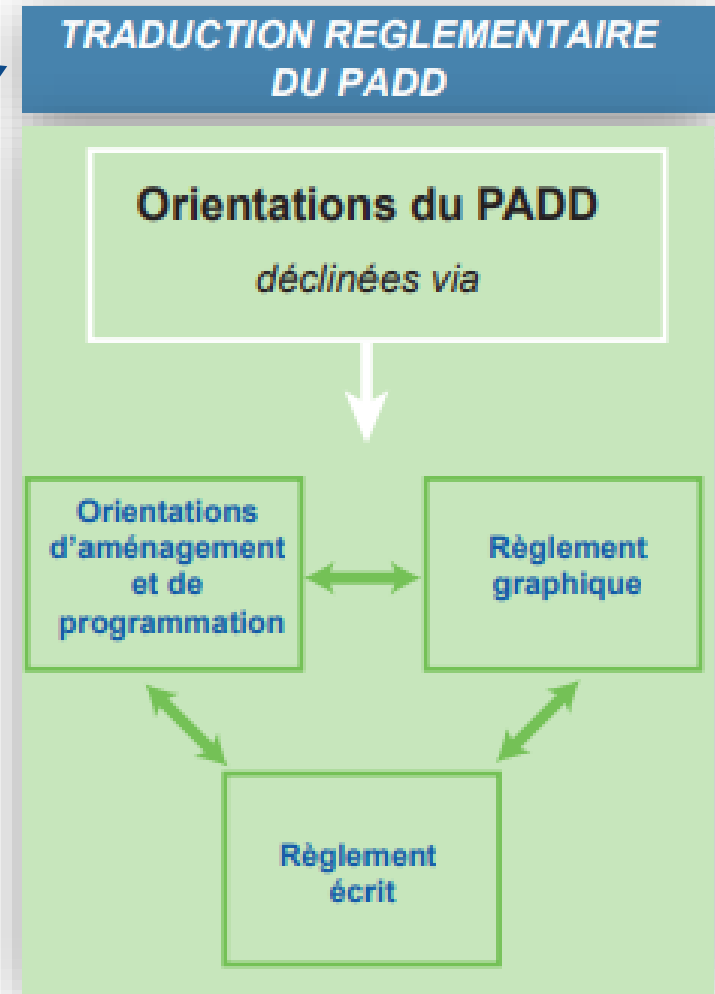
Règlement graphique

↙

Règlement écrit

↘

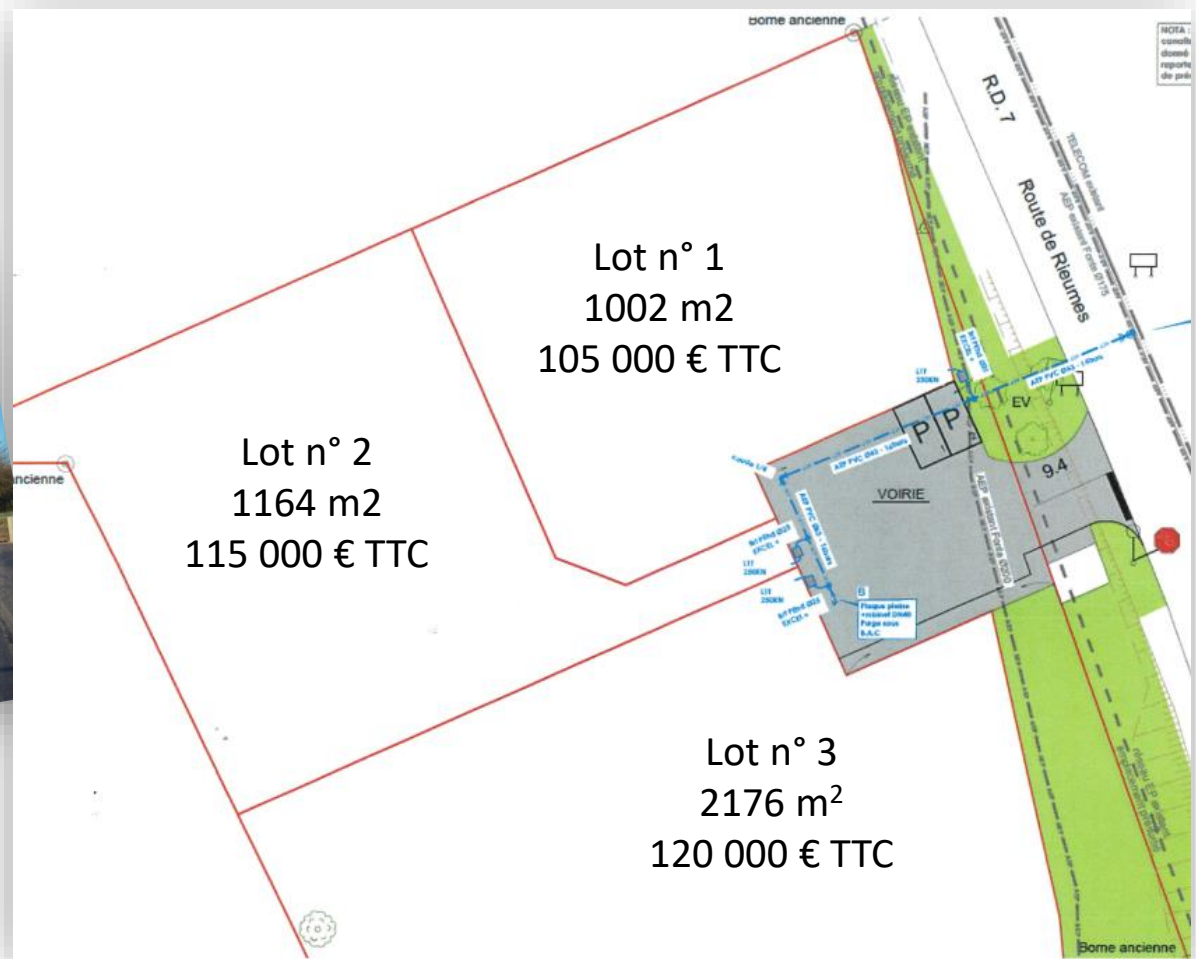




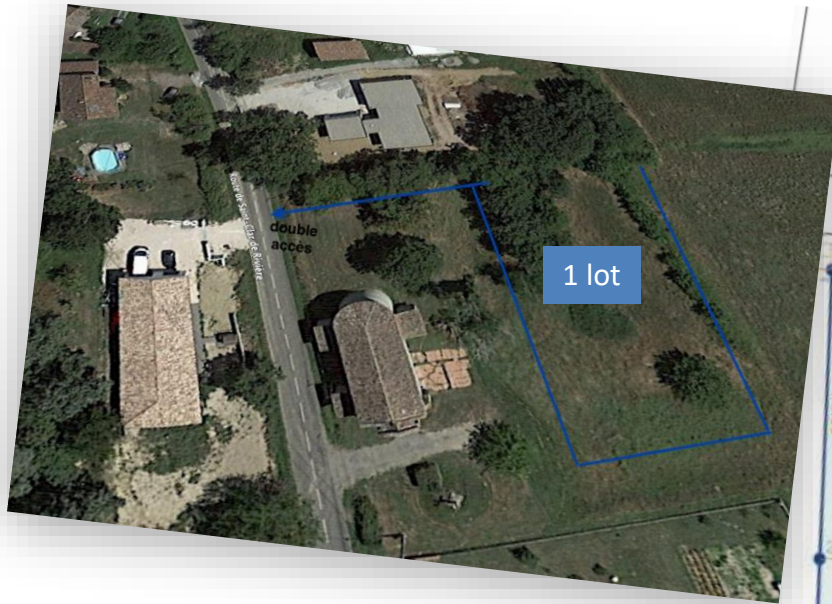
« Le Clos du Trujol »



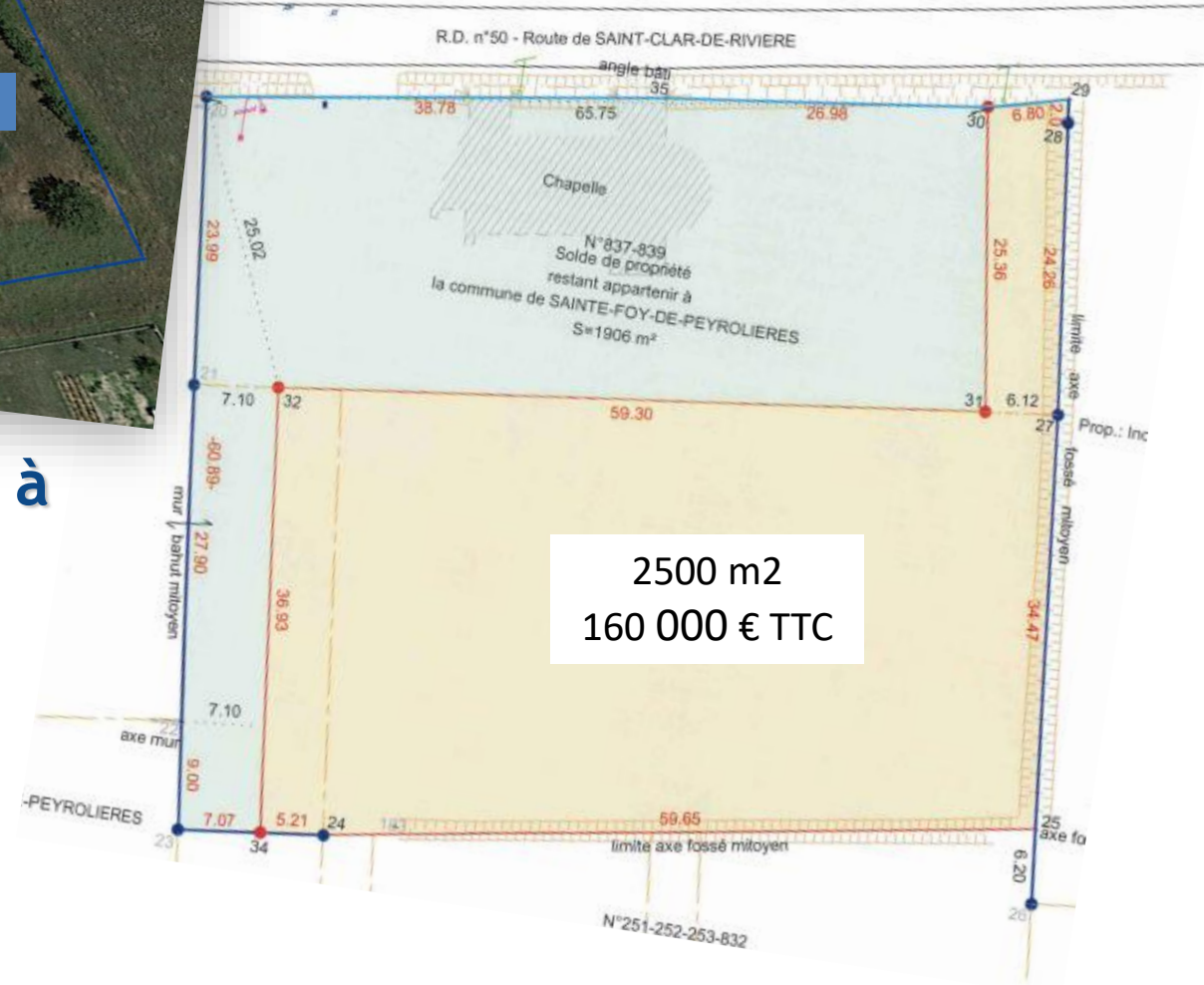
**3 terrains
communaux
à vendre**



« Le Parayre »



1 terrain communal à vendre



Lotissement « Le jardin des fées »

HECTARE.fr
TERRAINS A VENDRE

St Foy de Peyrolières
« Le Jardin des Fées »
8 Lots

LOCALISATION DU PROJET:
Route de Rieumes
31470 St Foy de Peyrolières
GPS: 43.490882 / 1.147961

Nouveau

Plan au 20/07/2019

Lot	Surface	SDP	Prix
01	650 m ²	300 m ²	84 900 €
03	1000 m ²	300 m ²	109 900 €
06	600 m ²	300 m ²	79 900 €
07	524 m ²	300 m ²	69 900 €
08	500 m ²	300 m ²	69 900 €

Plan non contractuel - Echelle: 1/500^m -
Les lots sont viabilisés en eau potable, eaux usées,
électricité, téléphone.

Professionnels associés à l'opération:

- Notaire:** Maître Faure-15 rue Limogère - 31770 Colomiers - Tél: 05 61 78 67 77
- Agence:** VALORES - 18 rue de l'école - 31000 Toulouse - Tél: 05 61 52 16 72
- Architecte:** Pascal Meunier - 18 rue des Jauriens-66470 et Marie la Mer - Tél: 04 68 53 56 14

Remarques:

- Les lots 2 à 5 seront grevés d'une servitude autorisant à la passage d'une ligne moyenne tension.
- Les lots 6 et 8 seront grevés d'une servitude localisée dans les parcelles acquises au titre de la cession et de la mise en œuvre et de la mise en œuvre de la cession.
- Les lots doivent composer leur règlementation des lots par une référence à la parcelle.



7 terrains vendus et permis déposés
Reste 1 terrain à vendre





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

8- Encourager le tissu économique, le commerce et les producteurs locaux

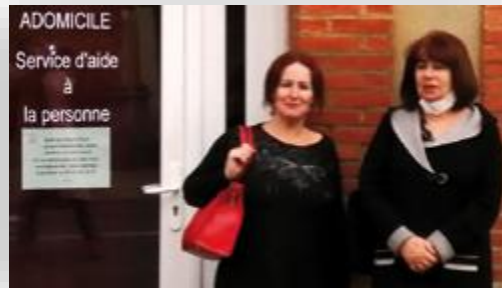


Soutien à l'activité économique



Elie PRIETO

« La Tapita », plats à emporter, le **jeudi de 17h à 20h30** devant la salle des fêtes du Parayré et le **dimanche matin** sur le marché de plein vent.



Catherine BEZOMBES et à sa fille Elodie RAVIER-BEZOMBES, Adomicile



**Christine DUTREY
Equicienne**



**Adeline VENTURA
A2Gestion**



**Priscilla et Yann CHITTI
Le Sirocco**



**Mme OLIVET
Praticienne en Energétique
Traditionnelle Chinoise**



**Jean-Luc AYMES
JAYM Services**



**Marie-Pierre MENOIRE
Formatrice en Français
Langue Etrangère**

Bienvenue



Soutien à l'activité économique



Décoration pour chaque commerce



«La bonne recette »

Organiser l'utilisation de l'espace public



«Les pizzas d'Amélie»

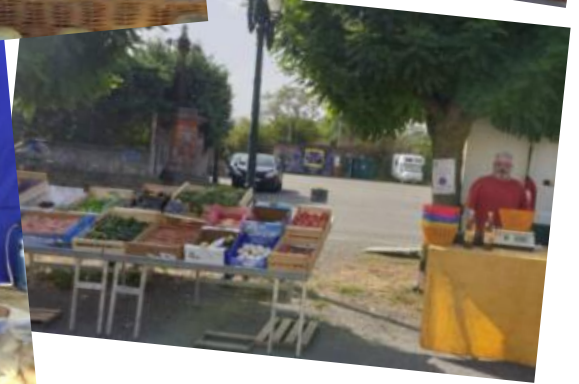


« La Tapita », salle des fêtes du Parayré.



Soutien à l'activité économique

Le marché de plein vent
depuis plus de 11 ans
Avec 15 commerçants



Soutien aux entreprises

Accompagnement technique personnalisé et de proximité

Vous avez un projet de création, de développement, de reprise d'entreprise ?

Vous cherchez à vous implanter sur le territoire Cœur de Garonne (Sud toulousain) ?

Vous pouvez vous rapprocher du service développement économique pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé de proximité.

Contact :

05 61 98 27 72

d.territorial@cc-coeurdegaronne.fr





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

9 - Valoriser la richesse patrimoniale de la commune



Complexe scolaire



Illustration projet complexe scolaire par MDR Architectes en juin 2019



Complexe scolaire



Chantier complexe scolaire en janvier 2022



Complexe scolaire



Complexe scolaire



Complexe scolaire

20 septembre 2021



Complexe scolaire

20 octobre 2021



Complexe scolaire



Parvis

Progression des travaux



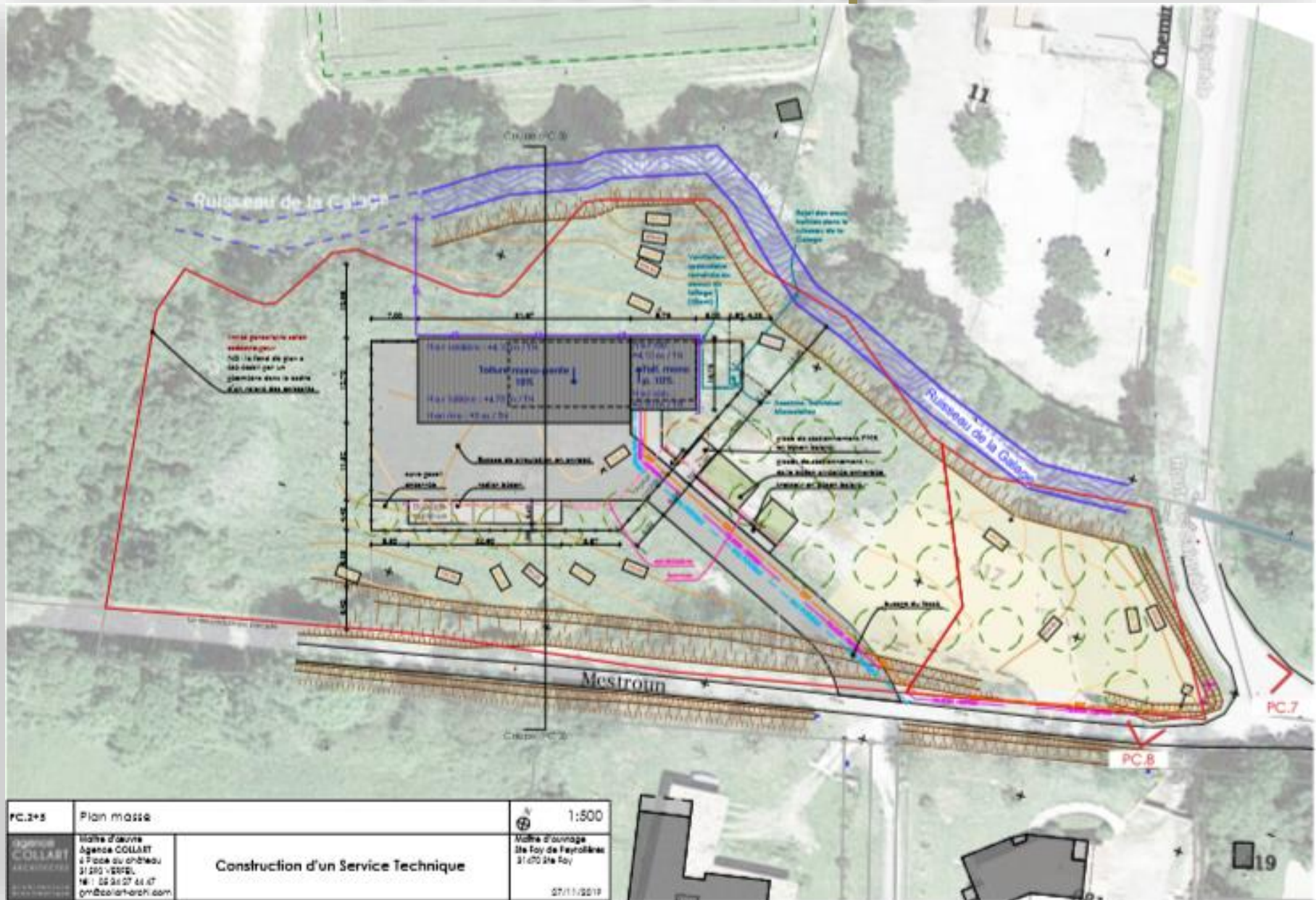
Service technique



Service technique



Service technique



PC.2+3	Plan masse	1:500
Agence COLLART ARCHITECTURE	Maître d'œuvre Agence COLLART 4 Place du château 31200 VERTOL Tél : 05 34 27 44 47 gmb@collart-arch.com	Maître d'ouvrage Site Foy de Peyrolles 31470 Site Foy
Construction d'un Service Technique		27/11/2019

Service technique



Démarrage 5 juin 2020



12 juin 2020





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

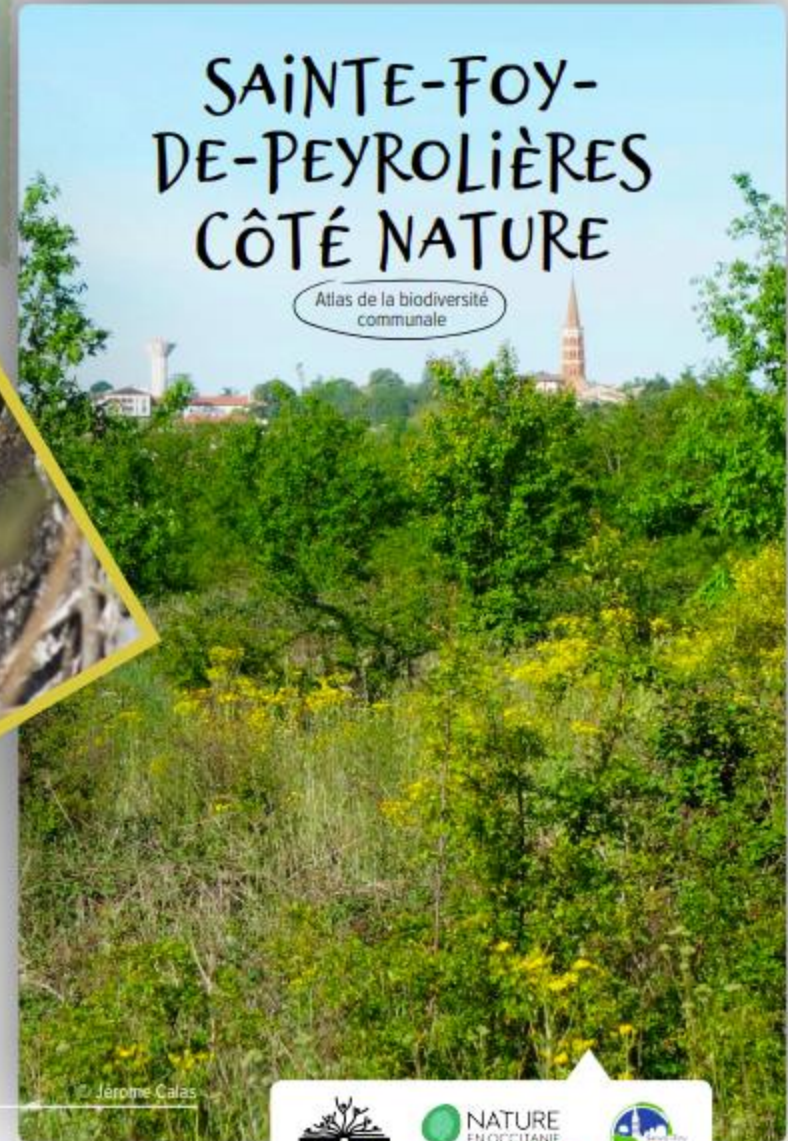
10- Préserver et entretenir sa richesse écologique



Le livret de notre biodiversité communale est arrivé!
Il est le fruit d'un long travail collectif de recensement de la faune et de la flore sur notre village. Merci à tous les contributeurs bénévoles de ce magnifique projet !



Le livret est en vente en mairie au tarif minimum de **3 euros**, au profit de l'association AGORA, et dédié à un projet d'aménagement de parcours nature.



Préservation de notre patrimoine naturel



Remplacement
des arbres



Entretien haies
au stade



Préservation de notre patrimoine naturel



Entretien « petit bois »



DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

11- Développer les pratiques durables et les actions éco responsables



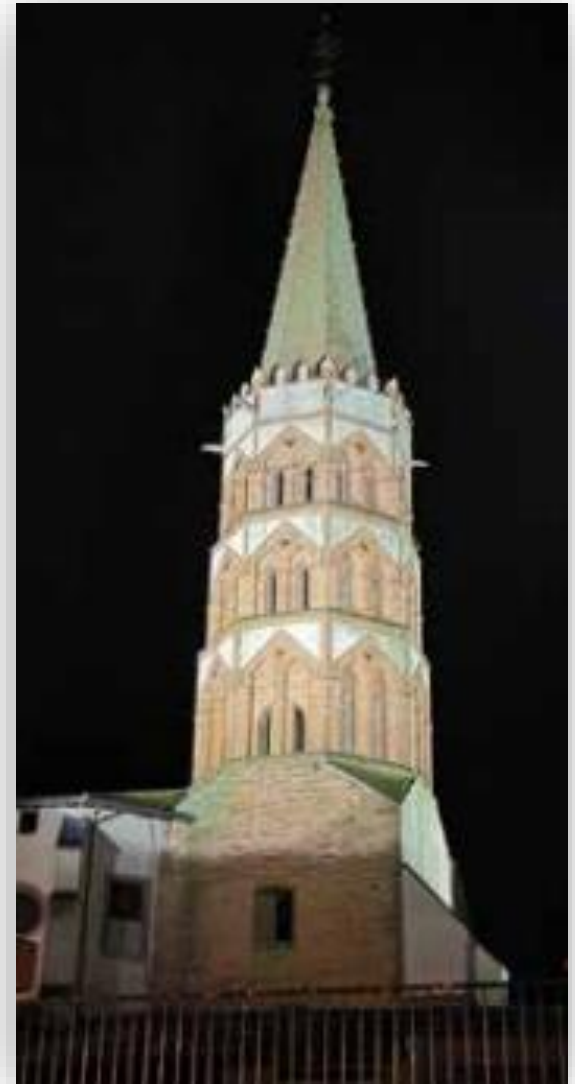
Rénovation de la mise en lumière du Clocher de l'Eglise

Un exemple d'économie:

Remplacement de 11 projecteurs de
 $400W = 4400W$

par 16 projecteurs de $52W = 832W$

Consommation divisée par 5



Plan « Zéro phyto »



Des cimetières verdoyants



Entretiens réguliers des bâtiments



Installation parafoudre



Nettoyage des chéneaux



Capture des pigeons





DYNAMIQUE

Vivante avec une action municipale efficace et interactive

SOLIDAIRE

Chaleureuse avec des liens sociaux renforcés

DURABLE

Embellie, avec un patrimoine valorisé et un environnement respecté

12- Améliorer notre cadre de vie privilégié



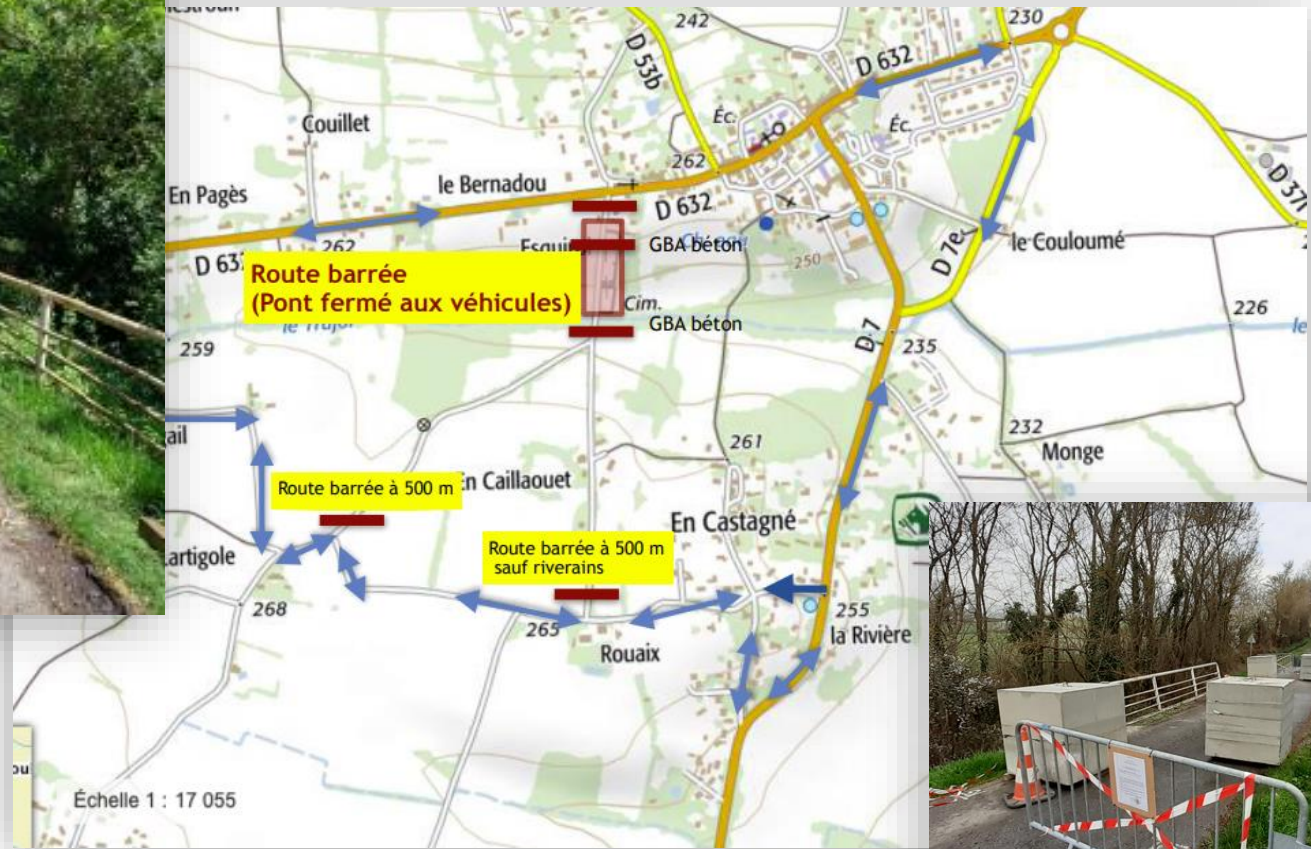
Parking chemin du barrat



Réalisation par le
service technique



Déviation/ fermeture pont d'En Caillaouet



Sécurisation chemin du sauvage



Signalétique chemin de Mongarros



Signalétique chemin de Mongarros



Ecole maternelle



Décoration cour



Curage des fossés



Décorations de Noël



Décorations installées par le service technique





Maitrise du budget

Notre engagement

Pour réaliser toutes ces actions, nous resterons très vigilants sur **la maîtrise du budget**.

Nous rechercherons encore et toujours **les pistes d'économies possibles**, par exemple, via des mutualisations intercommunales.



7. Taux d'imposition 2021

Pas d'évolution des taux de la commune en 2021

Taxe d'habitation	18,33 % (gelée)
Foncier bâti	19,17% (part commune)
Foncier non bâti	76,51 %

Proposition:

VOTER pour 2021 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **41,07 %**

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **76,51%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

CHARGER Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.



Extrait du
Conseil Municipal
du 13 avril 2021

Information sur l'évolution des taxes

Avis des Taxes Foncières en 2021 :

Cumul % commune et % département sur la commune = 41,07%

en 2023

Propriétés bâties

Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
19,17 %	%	1,19 % inchangé	21,90 %	0,205 %	14,50 %	%

0% Tarification incitative par la 3CG

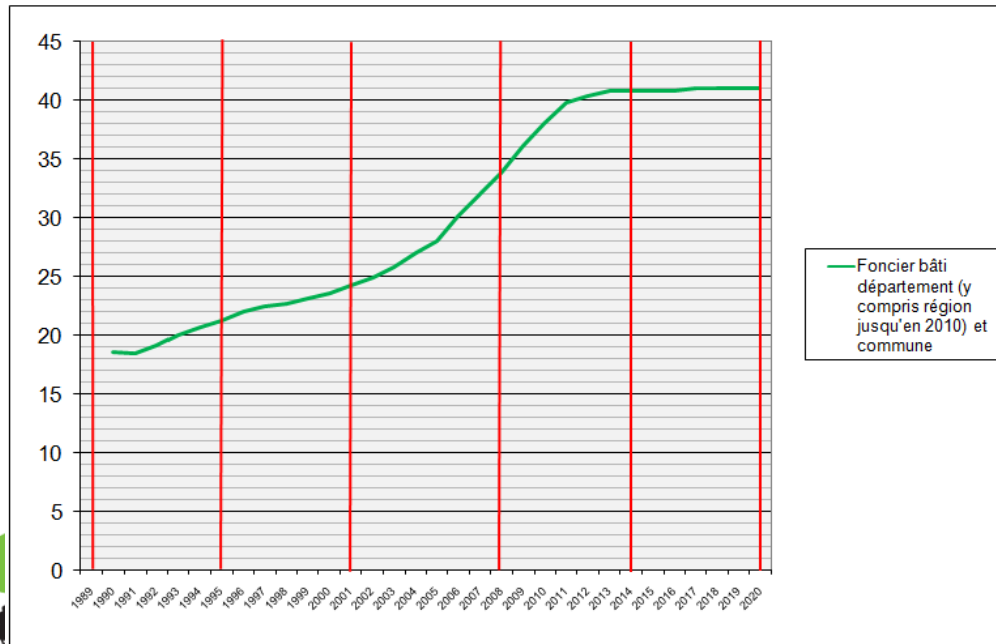
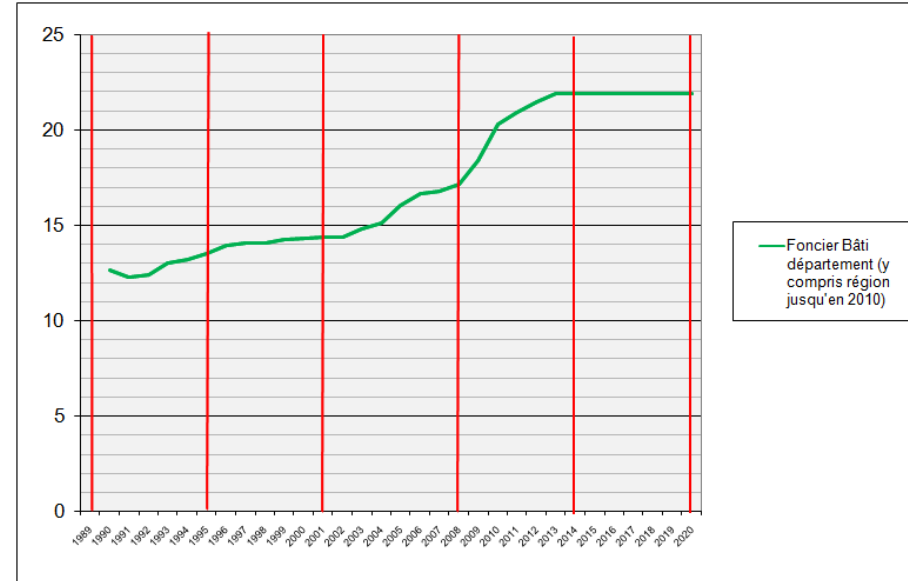
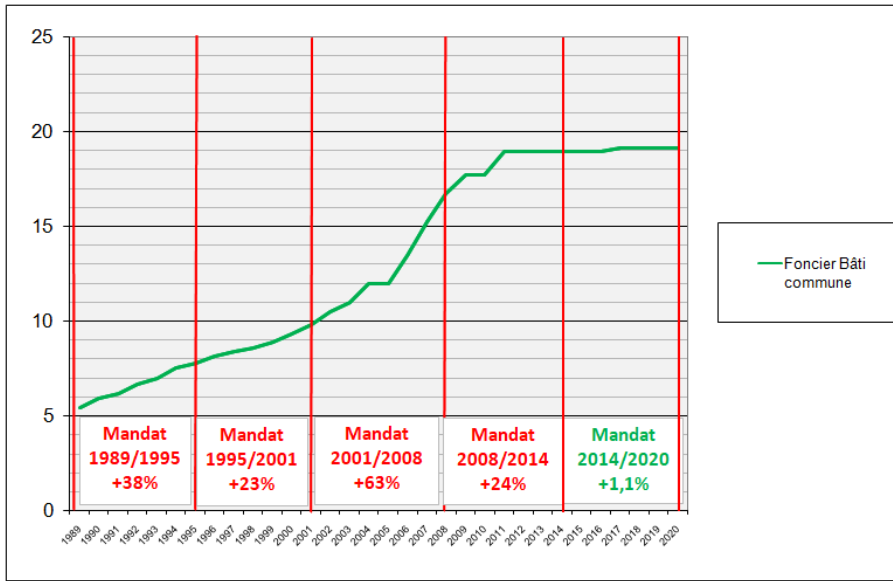
Propriétés non bâties

Commune	Syndicat de communes	inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
76,51 % inchangé	%	7,70 % inchangé	77,66 %	0,758 %	23,90 %	%

Lors de la séance du 13 avril 2021, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de **ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière.**



Evolution Taxe foncière sur les propriétés bâties





Objectifs 2022: Mise en œuvre des projets majeurs




Complexe scolaire



Service technique



Nouveau Plan Local d'Urbanisme



PLAN LOCAL D'URBANISME
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

2

ROLE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue la pièce centrale du PLU.

Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Il expose ainsi un projet politique répondant aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire communal dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.



TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PADD

Orientations du PADD
déclinées via

Orientations d'aménagement et de programmation

Règlement graphique


Règlement écrit

LES ORIENTATIONS DU PADD


Axe 1 : Maintenir les grands équilibres du territoire et préserver le cadre de vie rural de qualité

- Préserver les espaces naturels sensibles et les corridors écologiques
- Assurer la pérennité de l'activité agricole
- Allier développement urbain et maintien de la qualité paysagère du territoire
- Valoriser la qualité environnementale et paysagère du territoire par des activités touristiques, sportives et de loisirs
- Prendre en compte les risques et nuisances
- Prolonger les actions en faveur de la transition écologique et énergétique



Axe 2 : Placer la centralité villageoise au coeur du projet

- Faire du bourg le principal secteur de développement
- Créer les conditions favorables à une diversification de l'offre de logements
- Conforter le rôle de pôle d'équipements, services et commerces du bourg
- Améliorer les mobilités dans le bourg et à l'échelle de la commune
- Adapter le développement urbain à la capacité des réseaux



Objectifs de développement dans le cadre du PLU


Permettre l'accueil d'environ 360 habitants d'ici 2030
soit un besoin d'environ 140 logements supplémentaires

Répartition du potentiel de développement prévu

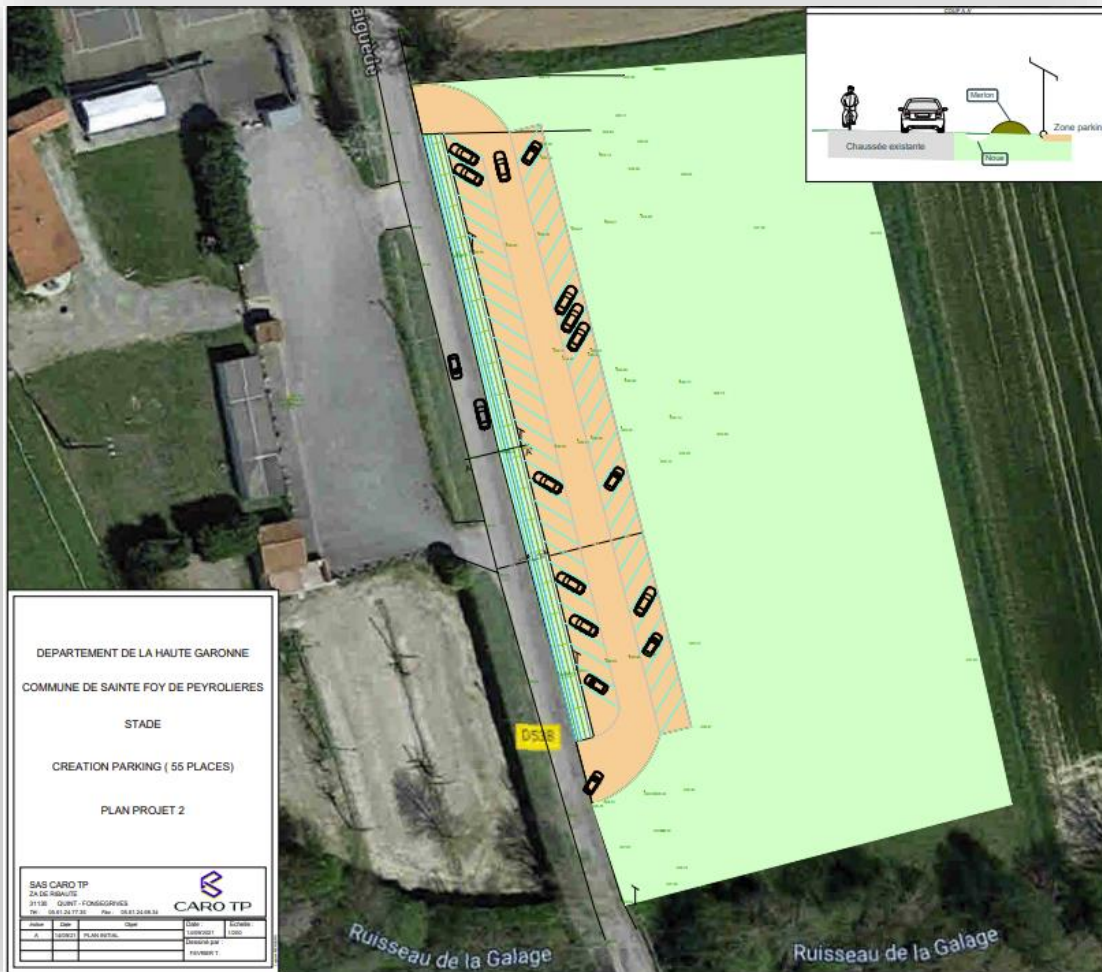
Potentiel sans consommation d'espace agricole naturel et forestier
Entre 30 et 35 logements
Potentiel avec consommation d'espace agricole naturel et forestier
Entre 105 et 110 logements pour une consommation foncière autour de 7 ha

Axe 3 : Définir un développement économique correspondant à des besoins à plusieurs échelles

- Créer une zone d'activités en cohérence avec les besoins identifiés sur le bassin de vie
- Pérenniser l'entreprise de fabrication de feux d'artifices
- Favoriser une mixité des fonctions dans le village



Parking stade



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
 COMMUNE DE SAINTE FOY DE PEYROLIERES
 STADE
 CREATION PARKING (55 PLACES)
 PLAN PROJET 2

SAS CARO TP
 ZA DE SAHUTE
 31130 - QUART. L'ONGASSONNES
 TEL : 05.61.28.17.35 Fax : 05.61.24.68.16

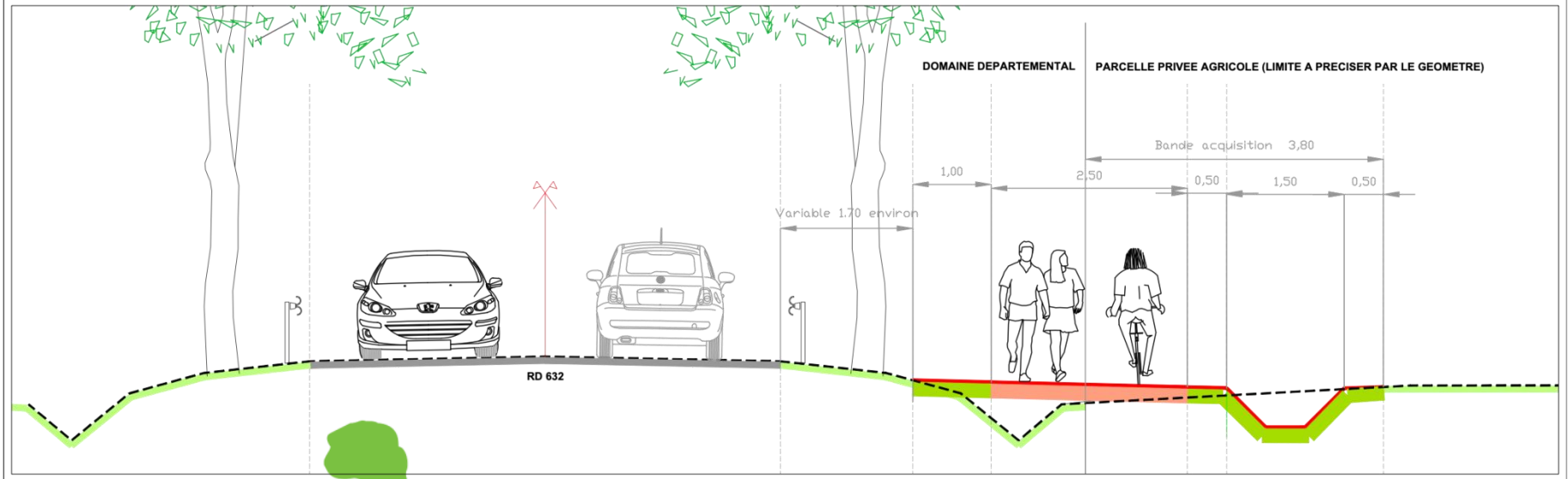
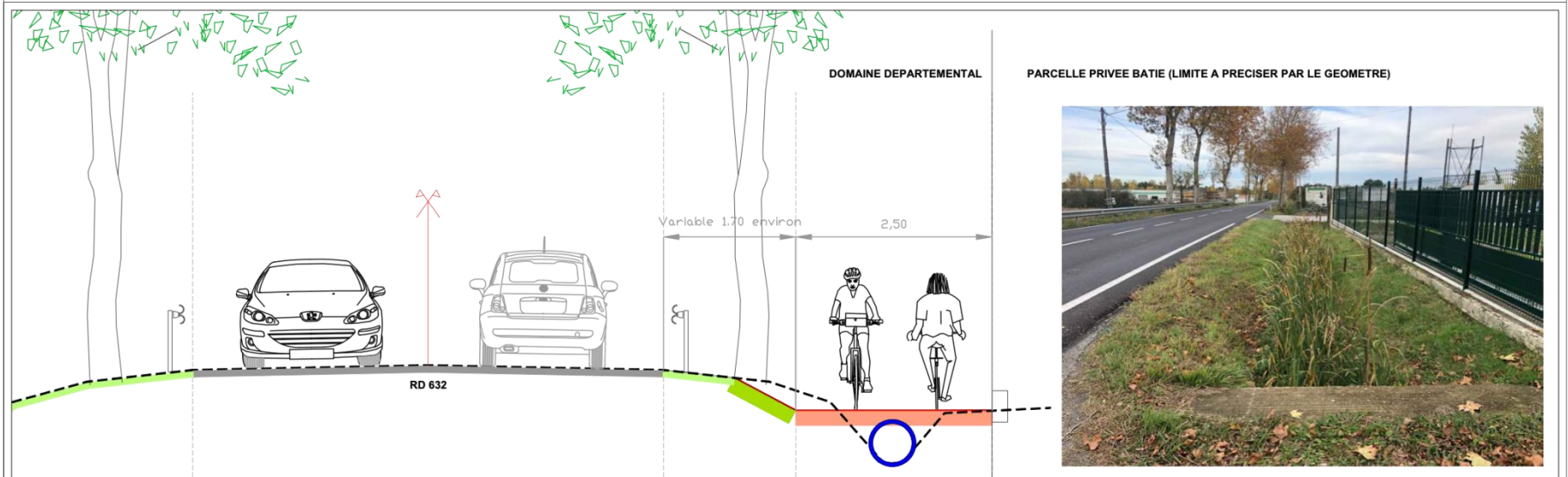
Interv.	Date	Etat	Contenu	Signature
1	02/02/22	PLAN DEFINITIF	Signature pour l'élaboration	
			Signature pour l'élaboration	



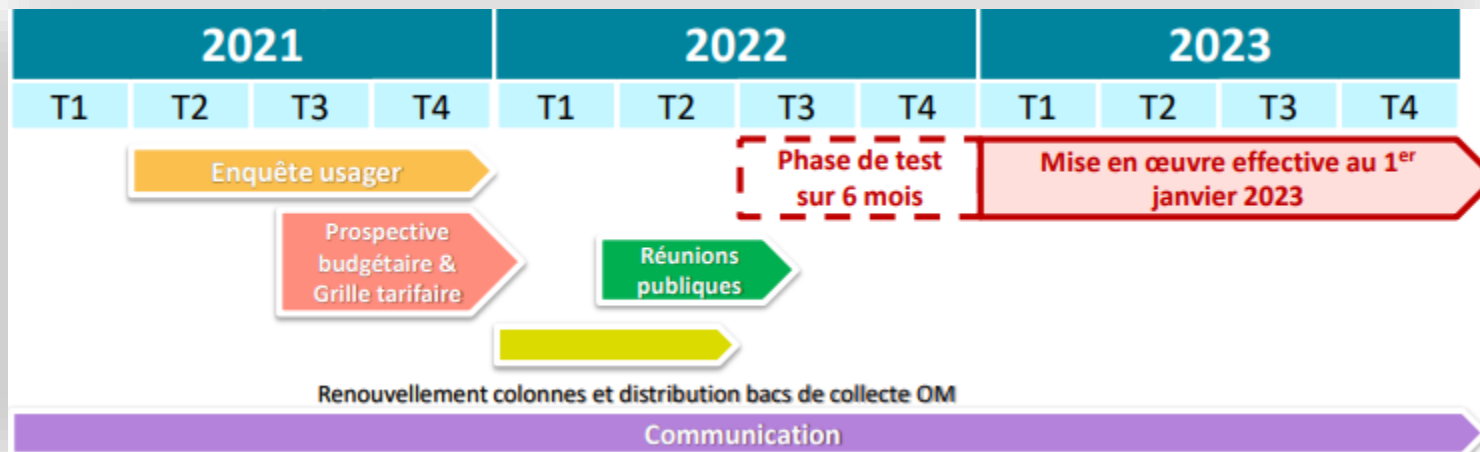
Réhabilitations



Piste cyclable



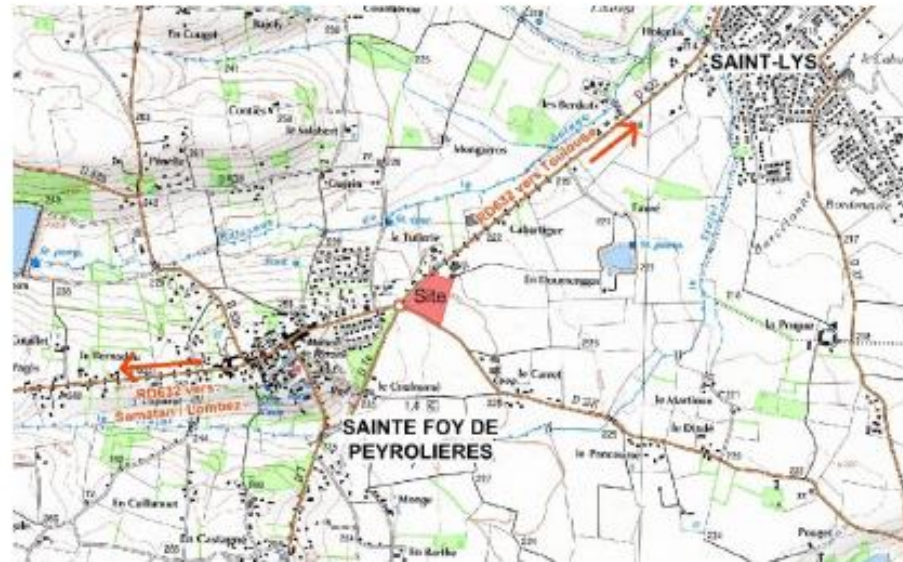
Tarification incitative



Zone d'Activités intercommunale

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE GARONNE

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE



CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES A **SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES**



Déploiement fibre optique



PARLONS-EN
Déploiement de la fibre optique
Présentation de
Haute-Garonne Numérique et Fibre 31

Mardi 25 janvier 2022
à 20h30 **FIBRE 31**
en visioconférence

HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE

SAINTE-FOY
DE PENNEAUX

Le lien pour la visio sera communiqué
via le site internet et PanneauPocket



Elections présidentielles et législatives



L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Date limite d'inscription sur les listes électorales: vendredi 4 mars 2022



Les élections législatives se dérouleront:

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Date limite d'inscription sur les listes électorales: vendredi 6 mai 2022



Et surtout

Retrouver la vie associative
véritablement



Sainte-Foy de France



19, 20 et 21 août 2022, 10 ans après
Bonne Année 2022

